



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

N.11

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

**MAINTENANCE DES CIRCUITS RADIOPHONIQUES
INTERNATIONAUX ET DES TRANSMISSIONS
TELEVISUELLES INTERNATIONALES**

**OBJECTIFS ESSENTIELS DE QUALITÉ
DE TRANSMISSION POUR LES CENTRES
RADIOPHONIQUES INTERNATIONAUX (CRI)**

Recommandation UIT-T N.11

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation N.11 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule IV.3 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation N.11

OBJECTIFS ESSENTIELS DE QUALITÉ DE TRANSMISSION POUR LES CENTRES RADIOPHONIQUES INTERNATIONAUX (CRI)

1 Niveau de transmission aux points d'interconnexion du circuit

Les niveaux aux points d'interconnexion doivent être choisis de telle manière que la présence d'un signal au niveau de 0 dBm0 sur le circuit d'arrivée produise un niveau de 0 dBm0 sur le circuit de départ. Un niveau relatif nominal de +6 dBr est recommandé aux points d'interconnexion (voir aussi la figure 3/J.13 de la Recommandation J.13 [1] et le § 1 de la Recommandation J.14 [2]).

2 Symétrie par rapport à la terre

Le degré de dissymétrie par rapport à la terre des équipements symétriques (mesuré conformément à la méthode appliquée en [3]) devrait être d'au moins 60 dB de manière à obtenir une protection suffisante contre les perturbations longitudinales introduites par les sources d'alimentation, les circuits d'alarme, etc.

3 Points d'accès

Il devrait y avoir un point d'accès bien défini associé à l'entrée d'un circuit radiophonique où les niveaux utilisés pour les mesures de transmission ont les mêmes valeurs nominales sur toutes les fréquences de la bande considérée. Ce point d'accès peut coïncider avec le point d'interconnexion ou être séparé de celui-ci par un tronçon présentant un affaiblissement ou un gain en fonction de la fréquence non affecté de distorsion. Il faut également prévoir un point d'accès bien défini associé à la sortie d'un circuit pour transmissions radiophoniques.

Chaque Administration doit choisir la valeur nominale du niveau relatif à chaque point d'accès, en tenant compte des caractéristiques de leurs appareils de mesure et de transmission.

La mesure d'un circuit radiophonique devrait se faire entre ces points d'accès.

Les Administrations jugeront peut-être commode d'aménager les sections de circuit radiophonique en prévoyant des points d'accès analogues. Les sections de circuit radiophonique internationales pouvant être connectées à d'autres sections de circuit de types divers devraient toujours être pourvues de ces points d'accès.

4 Interconnexion des circuits radiophoniques

4.1 *Technique à tension constante*

Si le module de l'impédance de sortie d'une source quelconque est au plus égal au centième du module de l'impédance la plus faible qui peut lui être connectée (compte tenu du fait qu'il est possible de connecter deux charges ou plus en parallèle), la variation de niveau due à la modification de la charge aura une valeur négligeable (moins de 0,1 dB environ).

4.2 *Technique d'adaptation d'impédances*

Si l'affaiblissement d'adaptation entre la résistance nominale de l'instrument de mesure et l'impédance présentée par les circuits d'arrivée et de départ, aux points d'interconnexion de ces circuits, est au minimum de 26 dB dans la gamme de 50 Hz à 10 ou 15 kHz, l'erreur introduite par le défaut d'adaptation sera négligeable dans l'hypothèse où l'impédance de l'appareil de mesure présente un affaiblissement d'adaptation d'au moins 30 dB par rapport à la résistance nominale de cet appareil, qui peut être, par exemple, une résistance pure de 600 ohms.

4.3 *Technique numérique*

L'interconnexion des circuits radiophoniques numériques se fera de préférence à l'aide d'une interface numérique présentant les caractéristiques suivantes:

- fonctionnement plésiochrone ou synchrone,
- débit binaire de 384 kbit/s, 1544 kbit/s ou 2048 kbit/s,
- débit binaire de 384 kbit/s pour acheminer un signal radiophonique à 15 kHz ou deux signaux radiophoniques à 7 kHz.

Pour les autres débits binaires, notamment pour l'établissement de circuits monophoniques et stéréophoniques à 15 kHz avec codage linéaire et de circuits radiophoniques monophoniques à 7 kHz avec compression du codage, l'interface fait l'objet d'un complément d'étude.

Références

- [1] Recommandation du CCITT *Définitions pour les circuits radiophoniques internationaux*, tome III, Rec. J.13.
- [2] Recommandation du CCITT *Niveaux relatifs et impédances sur une communication radiophonique internationale*, tome III, Rec. J.14.
- [3] Recommandation du CCITT *Dissymétrie par rapport à la Terre du point de vue de la transmission*, tome III, Rec. G.117.